

**ARRÊTÉ MODIFICATIF PORTANT NOMINATION
DES MEMBRES DU CONSEIL PORTUAIRE
du port de Port-Haliguen à Quiberon**

DE-SEPEL2026-30

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU le code des transports, et notamment son article R 5314-14 définissant la composition des conseils portuaires dans les ports départementaux,

VU l'arrêté du 29 septembre 2023, modifié le 29 mars 2024, portant nomination des membres du conseil portuaire du port départemental de Port-Haliguen à QUIBERON,

VU les désignations de la commune de Quiberon au titre des représentants du conseil municipal,

CONSIDÉRANT qu'il convient de pourvoir au remplacement des membres du conseil portuaire pour la durée du mandat restant à courir,

SUR la proposition du directeur général des services,

ARRÊTE

Article 1 :

Sont désignés pour le reste du mandat à courir :

REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DE QUIBERON

Titulaire : M. BELZ Jean-Michel

Suppléant : M. GONTARD Corinne

Article 2 :

Le conseil portuaire se compose désormais comme suit :

1 - PRÉSIDENT DU CONSEIL PORTUAIRE

Publié en ligne le 16/07/2026

Titulaire : M. PIERRE Gérard, vice-président du conseil départemental

Suppléant : Mme BELLEC Karine, vice-présidente du conseil départemental

2 - REPRÉSENTANTS DU CONCESSIONNAIRE

Titulaires : M. le président directeur général de la Compagnie des Ports du Morbihan ou son représentant

M. le directeur de la Compagnie des Ports du Morbihan ou son représentant

3 - REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DE QUIBERON

Titulaire : M. BELZ Jean-Michel

Suppléant : M. GONTARD Corinne

4 - REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS CONCERNÉS PAR LA GESTION DU PORT

- membres du personnel départemental

Titulaire : Mme la responsable du service de l'eau, des ports et des espaces littoraux

Suppléant : Un agent du service de l'eau, des ports et des espaces littoraux

- membres du personnel du concessionnaire

Titulaire : M. le directeur du port ou son représentant

5 - REPRÉSENTANTS DES USAGERS DU PORT

a) au titre du commerce

- usagers désignés par la chambre de commerce et d'industrie

Sans objet

- usagers désignés par le président du conseil départemental

Sans objet

b) au titre de la pêche

- usagers désignés par le comité départemental des pêches

Titulaires : M. HAZEVIS Gilles

M. TASTARD Serge

Suppléants : M. GUERIN Thierry
M. GERVIER Stéphane

Publié en ligne le 16/07/2026

- usagers désignés par le président du conseil départemental

Sans objet

c) au titre de la plaisance

plaisance - usagers désignés par le comité local des usagers permanents des installations portuaires de

Titulaires : M. VINCENT Jean-Louis
M. ZINS Alain
Néant

Suppléants : M. LE DOYEN Jérôme
M. PASSINI Jean-Yves
M. GENDRON Michel
M. WEGERHOFF Herbert

- usagers désignés par le président du conseil départemental

Titulaires : M. le président – Yacht Club Quiberon – ou son représentant
M. le président – Association des usagers du port de plaisance de Port-Haliguen – ou son représentant
M. le président – Station locale SNSM de Quiberon – ou son représentant

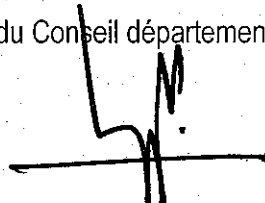
Suppléants : M. le président – Association sportive et nautique de Quiberon – ou son représentant
M. la directrice – BreizhGo Océane – ou son représentant
M. le gérant – West Yachting – ou son représentant

Article 3 :

Le directeur général des services du conseil départemental, le directeur de l'environnement sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département.

VANNES, le 10 juillet 2026

Le Président du Conseil départemental


David LAPPARTIENT